

équivalant au tiers ou à la demie de la valeur de leurs prêts. Si elles ont pu agir ainsi, c'est que certains pays européens permettent à leurs banques de constituer ce qu'on appelle des « réserves occultes » non imposables. Ainsi, il est plus facile pour les banques européennes que pour les banques canadiennes et américaines de consentir une réduction du montant de la dette du Tiers monde.

Le Canada et la dette du Tiers monde

La position des banques canadiennes

Il y a longtemps que les banques canadiennes opèrent sur la scène internationale, notamment en Amérique latine et dans les Antilles. Elles ont notamment pris une part très active au recyclage des pétrodollars dans cette région, en collaboration avec les banques des États-Unis, de l'Europe et du Japon, et se sont ainsi constitué un portefeuille de dettes comparable en importance à ceux des grandes banques américaines. Les principales banques canadiennes ont des créances de plus de 27 milliards de dollars canadiens dans les pays d'Amérique latine et les Antilles. Les chiffres révèlent que le Mexique doit à quatre banques canadiennes la somme de 1 milliard de dollars canadiens dans chaque cas, et que le Brésil doit à deux banques plus de 1 milliard de dollars et près de 2 milliards de dollars à une troisième institution.

Le Tableau 6 montre l'importance des créances connues détenues par des banques canadiennes dans les pays du Tiers monde, par région et par pays, le cas échéant. Ces renseignements ont été tirés des rapports annuels des banques, qui ne révèlent cependant aucune information quant à la dette des 57 pays causant problème retenus par le FMI ou des 15 pays envisagés dans le plan Baker. La *Loi canadienne sur les banques* permet à ces dernières de ne pas divulguer le montant de leurs prêts à tel ou tel pays à moins que ceux-ci représentent plus de 1 p. 100 du total de leur actif. Seule la Banque de Montréal applique cette norme. Quatre autres banques, la Banque Toronto-Dominion, la Banque de commerce canadienne impériale, la Banque de Nouvelle-Écosse et la Banque nationale du Canada, appliquent, quant à elles, le seuil de trois-quarts de 1 p. 100 de leur actif, tandis qu'à la Banque Royale, la norme est de un demi pour cent. À toutes fins pratiques, cela signifie que seulement six des 57 pays débiteurs causant problème sont nommés dans certains ou dans tous les rapports des six grandes banques canadiennes. D'autres pays, dont la situation n'a rien de problématique, comme les États-Unis, le Japon et la Corée, figurent aussi sur ces listes. Dans les autres cas, les prêts sont indiqués par région.

Les banquiers canadiens ont dit au Comité que sur le montant total de la dette des pays d'Amérique latine et des Antilles, soit 27,5 milliards de dollars, environ 90 p. 100 sont considérés comme étant de mauvaises créances. Bien que six pays de cette région soient nommés parce que leur dette est supérieure au seuil appliqué par la banque, il est possible que les banques canadiennes aient de très lourds engagements dans d'autres pays plus petits, même si elles n'ont pas à en faire état de façon détaillée. Le fait que certaines d'entre elles agissent comme principal intermédiaire pour les consortiums consultatifs internationaux qui négocient des ententes de rééchelonnement de dettes de deux pays antillais, la République dominicaine et la Jamaïque, donne une idée de l'étendue de leurs engagements. Sans être toujours le cas, la banque servant d'intermédiaire est généralement celle qui détient les plus fortes créances dans le pays en cause, et